

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Chez Alma Association Inc.	Numéro de permis 2024032	Date d'inspection Le 06 août 2025	
Nom de l'établissement Garderie Chez Alma		Numéro de téléphone (506) 740-4283	
Adresse 161 boulevard Isidore-Boucher Saint-Jacques NB E7B 1W4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	29 août 2025	
Commentaires : Ne pas oublier d'écrire des exercices d'incendie chaque mois. Une photo me sera envoyée suite à la pratique de mois d'août.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des exigences d'affichage, des dossiers d'incidents et de la sécurité. Observation de l'accueil et de la collation (céréales avec du lait). Les enfants vont à l'extérieur lors de ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 août 2025
Date

original signé par
Vadel Takam Sokoundjou
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 août 2025
Date